

EN PRATIQUE

Adresse

Parlement européen, bâtiment JAN, salle 2Q2,
rue Wiertz 60, 1047 Bruxelles

En train

Les trois grandes gares ferroviaires de Bruxelles (Bruxelles-Midi, Bruxelles-Central et Bruxelles-Nord) ont des correspondances vers la gare de Bruxelles-Luxembourg, située à 100m du bâtiment JAN.

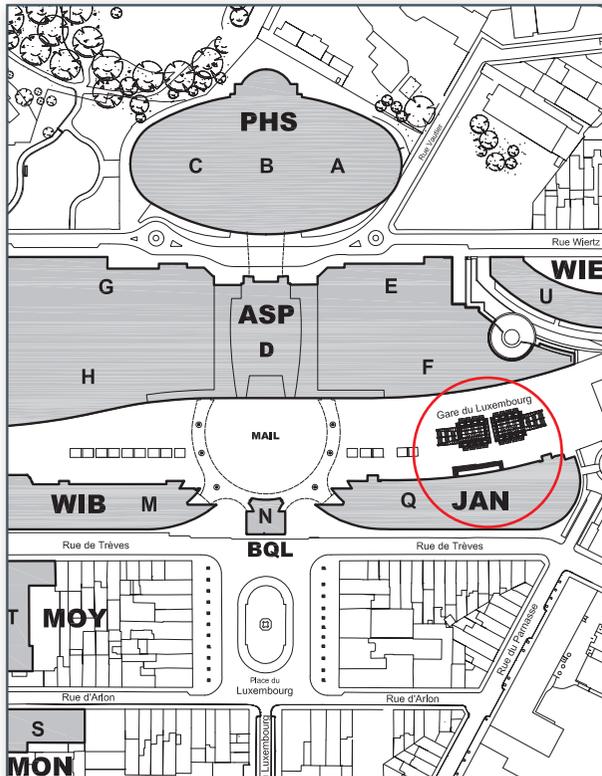
En bus

Pour venir du centre-ville, prendre les bus 27, 38 ou 95 et descendre place du Luxembourg. Depuis l'aéroport international de Bruxelles, prendre le bus 12 ou 21 jusqu'à la place du Luxembourg.

En métro

Par les lignes 1 et 5, descendre à la station Maelbeek (à 10 min à pied du Parlement). Par les lignes 2 et 6, descendre à la station Trône (à 7 minutes à pieds du Parlement).

Plan



Frais de participation (comprenant sandwiches et boisson)

- TARIF 1: Avocats et magistrats, dans le cadre de la formation permanente: € 150 (comprenant le syllabus)
- TARIF 2: Avocats-stagiaires, autres: € 40
- TARIF 3: Etudiants, chômeurs, sur présentation d'une preuve valable: € 15
- Syllabus à obtenir séparément: € 15

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 6 mars 2015

- Vous pouvez vous inscrire via www.progresslaw.net
- Veuillez indiquer votre nom + date de naissance
- Le paiement peut être effectué automatiquement via le site web ou par virement
- Votre inscription n'est définitive qu'après réception du paiement sur le compte de l'asbl Dereac BE80 6300 6766 9077 (BIC: BBRUBEBB) avec mention de votre nom + date de naissance
- L'annulation et le remboursement des frais de participation sont possibles à condition de prévenir avant le 6 mars 2015.

Secrétariat

PROGRESS Lawyers Network - Anvers Société de droit commun

Broederminstraat 38, B - 2018 Anvers
T+32 (0)3 320 85 30, F+32 (0)3 366 10 75
info@progresslaw.net, www.progresslaw.net

COLLOQUE 20 MARS 2015

Parlement européen | Salle JAN 2Q2
rue Wiertz 60 | 1047 BRUXELLES



ADVOCATEN | AVOCATS | LAWYERS

**Avec le soutien de la CSC, de la FGTB, de la CGSLB
et des groupes politiques du Parlement
européen Verts/ALE, GUE/NGL, S&D et PPE**
et en collaboration avec l'asbl Dereac

L'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone a agréé
le colloque à raison de 6 points de formation permanente.
Agrément demandé à l'IFJ.

Peu de sujets ont suscité autant de débats dans l'actualité sociale que l'exercice du droit de grève. Que ce soit suite à la volonté du gouvernement belge d'instaurer un service minimum en cas de grève ou à une proposition visant à protéger « le droit au travail », le droit de grève fait actuellement l'objet de discussions politiques et juridiques intenses.

Ces débats s'ajoutent à la remise en cause progressive du droit de grève depuis les années 1970, et ceci tant au niveau belge, par l'intervention des tribunaux dans les conflits collectifs, qu'au niveau européen, au travers de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne sur la libre circulation des services.

Quels sont les développements récents en matière de droit de grève tant au niveau international et européen que belge? Quelle a été et quelle est encore la force de ce moyen d'action? Quelles sont les stratégies juridiques de protection du droit de grève? L'application du droit pénal aux actions collectives est-elle une nouvelle tendance? Que penser de l'intervention de la police et des huissiers?

Ces différentes questions et beaucoup d'autres seront abordées lors de ce colloque international. Les intervenants appartiennent au monde académique, judiciaire et syndical, afin d'aborder la thématique sous des angles complémentaires et en laissant la place aux expériences des acteurs de terrain.

Cette journée se clôturera par un débat entre représentants de partis politiques belges, afin d'entendre leurs positions sur un sujet qui fait particulièrement débat dans le contexte social actuel.

L'invité spécial du colloque sera **John HENDY QC**, avocat anglais particulièrement spécialisé dans le droit du travail collectif. Il a ainsi assuré la défense des syndicats anglais dans de nombreuses affaires, y compris lors des grèves des mineurs dans les années 1980, en opposition avec la politique de Margaret Thatcher. John Hendy QC a de plus défendu de nombreux dossiers, devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'Organisation internationale du travail et le Comité européen des droits sociaux. Il est Président de l'International Centre for Trade Union Rights.

PROGRAMME

8h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Mot de bienvenue de PROGRESS Lawyers Network et des membres de groupes politiques au Parlement européen

9h00 - 10h40 SESSION 1 Le droit de grève et le droit d'action collective: état des lieux et enjeux actuels

Présidents de la session: Bruno LIETAERT (Cour du travail de Gand) et Hind RIAD (PROGRESS Lawyers Network)

- L'importance du droit de grève et du droit d'action collective pour le progrès social et démocratique
Jean FANIEL, directeur du CRISP

- Expériences de terrain

- Le droit de grève et le droit d'action collective - développements actuels au niveau international, européen et belge

Jan BUELENS et **Leïla LAHSSAINI**, avocats
PROGRESS Lawyers Network

- Questions du public

Pause

11h00 - 12h20 SESSION 2 Remise en cause du droit de grève et du droit d'action collective

Présidents de la session: Anne DUFRESNE (UCL) et Joke CALLEWAERT (PROGRESS Lawyers Network)

- Le démantèlement du droit de grève au Royaume-Uni: leçons pour l'Europe et la Belgique
John HENDY QC, avocat anglais et professeur King's College

- L'application du droit pénal aux actions collectives en Belgique et à l'étranger
Alexis DESWAEF, avocat et Président de la Ligue des droits de l'Homme

- Questions du public

12h20 - 13h20 LUNCH

13h30-16h00 SESSION 3 Réponses juridiques aux limitations du droit de grève et du droit d'action collective

Présidents de la session: Pierre-Paul VAN GEHUCHTEN (UCL/FUSL) et Lies MICHELESEN (PROGRESS Lawyers Network)

- L'importance des stratégies juridiques pour les travailleurs et les syndicats

Marc LEEMANS, CSC, **Rudy DE LEEUW**, FGTB et **Olivier VALENTIN**, CGSLB

- L'influence du droit de grève international dans la jurisprudence belge - Le regard du juge social
Jean-François NEVEN, conseiller à la Cour du travail de Bruxelles et maître de conférences à l'UCL

- Les recours possibles contre les requêtes unilatérales, astreintes et réquisitions - Le regard de l'avocat
Marianne PETRÉ, avocate à La Louvière

- L'intervention problématique de la police et des huissiers - Le regard du militant des droits de l'Homme
Mathieu BEYS, auteur du livre *Quels droits face à la police?*, assistant à l'ULB

- Questions du public

16h00 - 17h00 DÉBAT POLITIQUE Le droit de grève: à limiter ou à protéger?

17h00 RÉCEPTION